Réf. Farde e-Assemblées : 2648709

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Subside 2025.- Asbl BRUXSART.- Montant : 24.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2025;

Vu les crédits inscrits à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 24.000,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire 2025, à l'asbl BRUXSART pour l'organisation de Maroll I Tech, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Annexes :